

QUELLE FORMATION APRÈS L'ÉCOLE ?

FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

ÉCOLE DE COMMERCE

ÉCOLE DE MATURITÉ

ÉCOLE DE LA TRANSITION



LA FIN DE L'ÉCOLE, C'EST POUR BIENTÔT

Dans quelques mois, tu sortiras de l'école. Cela te paraît loin, sûrement, mais c'est dès maintenant qu'il faut commencer à réfléchir à ton avenir. Pour te faciliter un peu la tâche, ce guide te présente les principales options possibles à la fin de la scolarité obligatoire.

La première question que tu vas peut-être devoir te poser, c'est celle du choix entre **LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE** et **LA FORMATION GYMNASIALE**. La réponse dépendra de tes envies, de tes aptitudes et du métier qui t'intéresse.

Mais cette question peut en soulever d'autres. La formation que tu vises passe par une autre voie que celle que tu suis actuellement ? Tu rencontres des difficultés à réaliser ton projet ? Tu devras alors envisager un préapprentissage, un raccordement ou une année de perfectionnement à l'OPTI.

Tu trouveras dans ce dépliant des schémas et des explications utiles. Autant d'informations qui te permettront de préparer au mieux le passage entre l'école et la formation, puis ton entrée dans la vie professionnelle.

Ce dépliant s'adresse aux élèves de 8^e et 9^e années. Les informations qu'il contient sont valables pour la rentrée scolaire 2010-2011.

L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE C'EST

19'400 élèves en formation
professionnelle

10'700 élèves au gymnase

24 écoles professionnelles

1 école de la transition (OPTI)

10 gymnases

2'300 enseignants

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

C'EST DÈS LE DÉBUT DE LA 8^e ANNÉE QU'IL FAUT RÉFLÉCHIR À TON PROJET.

Dès 13 ans révolus, tu peux partir à la découverte du monde du travail en faisant des stages. Dans le canton de Vaud, **190 métiers** sont concernés par la formation professionnelle initiale, accessible dès 15 ans.

La formation professionnelle initiale dure 3 ou 4 ans et débouche sur un **certificat fédéral de capacité (CFC)**, reconnu dans toute la Suisse.

QU'EST-CE QUE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE EN DEUX ANS ?

C'est une formation réservée aux jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires ou sociales. Elle ne débouche pas sur un CFC, mais sur une attestation fédérale (AFP).

FORMATION EN ENTREPRISE (DUALE)

Tu devras trouver **une place d'apprentissage** et signer **un contrat** avec une entreprise.

Au sein de l'entreprise tu acquerras des connaissances pratiques. Tu suivras également un ou deux jours de cours théoriques dans une école professionnelle.

FORMATION EN ÉCOLE (PLEIN TEMPS)

Dans certaines professions, la formation peut se dérouler à plein temps dans une école de métiers avec des stages en entreprise. Pour entrer à l'école, tu devras avoir réussi **un concours d'admission**.

LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Si tu as envie d'acquérir des connaissances de culture générale de haut niveau, tu peux envisager de préparer une maturité professionnelle. Ce titre peut être obtenu en même temps que le CFC (modèle intégré) ou après le CFC, en 1 an ou en 2 ans (modèle post-CFC).

L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE ET L'ÉCOLE DE COMMERCE

Si tu te destines à une profession de la santé ou que tu vises un métier des arts appliqués; si tu veux te former dans le domaine de l'économie ou du social en école plutôt que par la filière duale; si tu t'intéresses à l'enseignement dans les petites classes, tu trouveras ta voie à l'Ecole de culture générale ou à l'Ecole de commerce.

Ces écoles font partie du gymnase. Les élèves y préparent en trois ans un **certificat de culture générale** ou un **certificat d'études commerciales**.

- Les **OPTIONS SOCIO-PÉDAGOGIQUE, SANTÉ ET ARTISTIQUE** préparent les élèves à des formations supérieures dans les domaines de l'enseignement, de la santé et des arts. Le certificat de culture générale peut être complété en un an par une maturité spécialisée du domaine d'études.
- Les options **ÉCONOMIE ET COMMERCE ET SOCIO-ÉDUCATIVE** préparent les élèves à l'exercice d'un métier ou à des formations supérieures; la théorie est assortie de stages pratiques. Au terme de leur formation, les jeunes obtiennent, après le certificat d'études commerciales ou de culture générale, un certificat fédéral de capacité (ou un titre jugé équivalent) et une maturité professionnelle (en un an supplémentaire).

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis les élèves qui ont obtenu leur certificat d'études secondaires de la voie de baccalauréat (VSB) ou de la voie générale (VSG), ce dernier acquis avec au moins 14 points au total des évaluations de français, mathématiques et une langue étrangère (allemand ou anglais).

L'Ecole de commerce fait actuellement l'objet d'une réorganisation. Des informations plus complètes sont disponibles sur www.vd.ch/dgep

L'ÉCOLE DE MATURITÉ

Tu as le goût des études et tu vises une formation dans une Haute école universitaire (UNI, EPF). L'École de maturité, qui fait partie du gymnase, dispense en 3 ans un enseignement généraliste qui approfondit celui de l'école obligatoire. Le certificat de maturité gymnasiale couronne une formation dans quatorze disciplines.

Tous les élèves suivent des cours dans **ONZE DISCIPLINES FONDAMENTALES** qui assurent une large formation générale : français, langue 2 (allemand ou italien), langue 3 (anglais ou latin ou grec), mathématiques (niveau standard ou renforcé), biologie, chimie, physique, histoire, géographie, économie et droit, philosophie. S'ajoutent des activités artistiques (arts visuels ou musique), de l'informatique et du sport.

Une **option spécifique** et une **option complémentaire** permettent de nuancer le programme d'études.

- L'**OPTION SPÉCIFIQUE** (dès la 1^{ère} année) donne une orientation aux études : arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien, latin, musique, philosophie et psychologie, physique et applications des mathématiques. Les options grec, italien, latin ne peuvent être choisies que si ces disciplines font partie de ton programme en VSB.
- L'**OPTION COMPLÉMENTAIRE** (en 3^e année) renforce ou diversifie l'orientation choisie : application des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire des religions, musique, informatique, philosophie, physique, sport.
- Un **travail de maturité** complète la formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'École de maturité les titulaires du certificat d'études secondaires de la voie de baccalauréat (VSB).

LA MATURITÉ BILINGUE

Les élèves particulièrement motivés peuvent s'inscrire pour bénéficier d'un enseignement partiellement dispensé en allemand.

LE RACCORDEMENT ET LES MESURES DE TRANSITION

LE RACCORDEMENT

Tu vises une formation exigeante ? Tu aimerais entrer au gymnase, mais la voie que tu suis n'y conduit pas ? Après avoir obtenu ton certificat d'études secondaires et à certaines conditions, tu as la possibilité d'effectuer un raccordement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les classes de raccordement durent un an. Elles s'adressent aux élèves de la voie VSO ou VSG qui veulent obtenir le certificat d'études secondaires VSG (rac. I) ou VSB (rac. II). L'effort à fournir est particulièrement intense.

- **RAC. I:** certificat VSO obtenu avec au moins 14 points aux évaluations de français, mathématiques et allemand.
- **RAC. II:** certificat VSG obtenu avec au moins 15 points aux évaluations de français, mathématiques et une langue étrangère (allemand ou anglais).

L'âge maximum au début du raccordement est fixé à 17 ans.

LES MESURES DE TRANSITION

Malgré de nombreuses démarches, tu n'as pas trouvé de place d'apprentissage dans le métier de ton choix et tu n'as aucune solution de formation. Peut-être n'es-tu pas encore prêt-e à entrer dans le monde du travail. Si tu te retrouves dans cette situation, tu pourras t'inscrire dans l'une des mesures de transition suivantes :

OPTI/secteurs professionnels ; OPTI/secteur, SAS, COFOP/atelier OP, COFOP/Chartem, semestre de motivation, préapprentissage.

L'année de transition dure de quelques mois à un an. Elle permet d'augmenter tes chances d'insertion et d'améliorer tes connaissances scolaires.

COMMENT SAVOIR QUELLE MESURE ME CONVIENT LE MIEUX ?

Les mesures sont décrites en détail sur le site de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle www.vd.ch/orientation. Le psychologue conseiller de ton établissement t'informerá et t'aidera à choisir la mesure la plus adéquate.

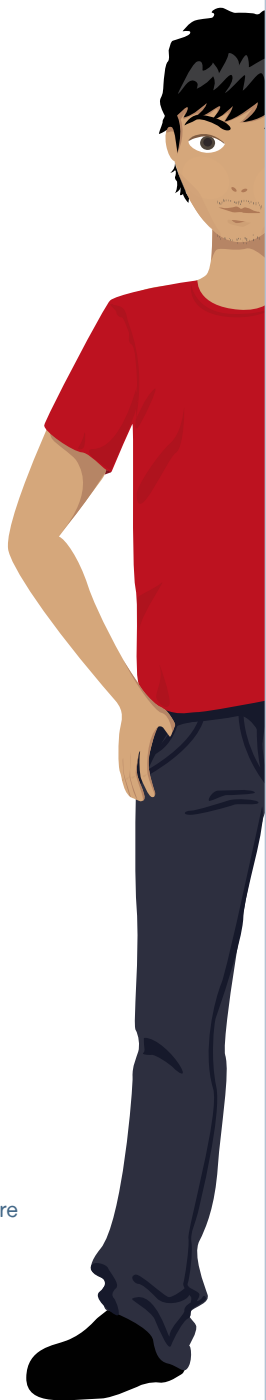
d g e p

Direction générale de l'enseignement postobligatoire

D'autres renseignements sont disponibles sur les sites internet :

www.vd.ch/dgep et

www.vd.ch/orientation



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Direction générale
de l'enseignement postobligatoire
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgep